

QUE FAIRE ?

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations, pleurs... Voici quelques symptômes liés aux RPS. Que faire si vous ou un collègue ressent ces symptômes ? Il est urgent d'agir !

1. Consultez votre médecin traitant. Il saura vous conseiller et vous aider à vous reposer et progressivement reprendre pied. Il peut déclarer un accident du travail ou une maladie professionnelle si besoin.
2. Contactez la Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail (cssct-adst@airbus.com) ou la CGT (cgt_tlse@airbus.com) pour mettre en place des changements dans l'organisation du travail et favoriser votre retour.

ENQUÊTE SUR LE SUICIDE DE NOTRE COLLÈGUE

A la suite du suicide de notre collègue en mars 2022, une délégation d'enquête paritaire, incluant élus et direction, a produit un rapport. Celui-ci n'identifiait aucun facteur de risque ayant pu contribuer à ce drame et ne proposait aucune recommandation. L' élu CGT membre de la commission d'enquête n'a pas signé ce rapport principal et a proposé de son côté un rapport complémentaire. Ce rapport complémentaire a pu pointer plusieurs facteurs de risques et proposer des mesures préventives associées.

Suite au rejet du rapport principal par le CSE, un nouveau groupe de travail incluant des élus de toutes organisations syndicales a repris en main une analyse des facteurs de risques professionnels. Sans la direction, cette fois. Ce travail collectif intersyndical a abouti à un nouveau rapport, listant 10 facteurs de risques professionnels liés au suicide de notre collègue et proposant une cinquantaine de recommandations associées. Ce rapport et ses recommandations ont été approuvés à l'unanimité en CSE le 30 mai 2023.

Aujourd'hui, nous sommes en attente de réponses de la direction à chacune de ces recommandations. Que compte faire concrètement ADS pour prévenir la survenue de tels drames ?

LA CGT PEUT VOUS AIDER

Contactez-nous et posez-nous vos questions :

cgt_tlse@airbus.com

Retrouvez nos tracts et syndiquez-vous sur notre site intranet :

<https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads>



CONDITIONS DE TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DE LEURS CONSÉQUENCES

Les risques psychosociaux (RPS) ont des conséquences graves pour les salariés (maladies cardiovasculaires, épuisement professionnel...).

Ils ont aussi des conséquences collectives (arrêts maladie, démissions, pertes de compétences, démotivation...). Depuis 2020 à ADS Toulouse, le nombre de jours d'arrêt maladie a bondi de 57%, les démissions ont été multipliées par 3 ! Parmi les raisons principales de démission : les conditions de travail.

Face à ces signaux d'alerte, Airbus D&S doit enfin mettre en place une politique efficace de prévention.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, C'EST QUOI ?



LES 12 FACTEURS DE RISQUE ET NOS PROPOSITIONS POUR LES PRÉVENIR

ORGANISATION INTERNE

- Fin du fonctionnement client/fournisseur en interne qui met les services en concurrence et crée des silos.
- Impliquer réellement les salariés dans les décisions : ce sont ceux qui font le travail qui sont les mieux placés pour l'organiser.

PRATIQUES MANAGÉRIALES

- Fin du management par objectifs.
- Fin des auto-évaluations.
- Abandon du feedback.
- Eviter le management transnational.
- Limitation du multi-management et de l'organisation matricielle qui mène à des injonctions contradictoires projets/hierarchie/fonctions support.

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

- Etablir des fiches de poste décrivant le travail réel.
- Mettre en place un « clapet anti-retour » pour la cotation de l'emploi occupé : pas de déclassement des salariés.
- Promotion automatique au moins tous les 4 ans grâce à des formations en cohérence avec l'évolution professionnelle.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Embauche des sous-traitants et des intérimaires.

CONDITIONS MATÉRIELLES DE TRAVAIL

- Redonner la priorité à des outils informatiques performants et adaptés au travail réel des salariés.

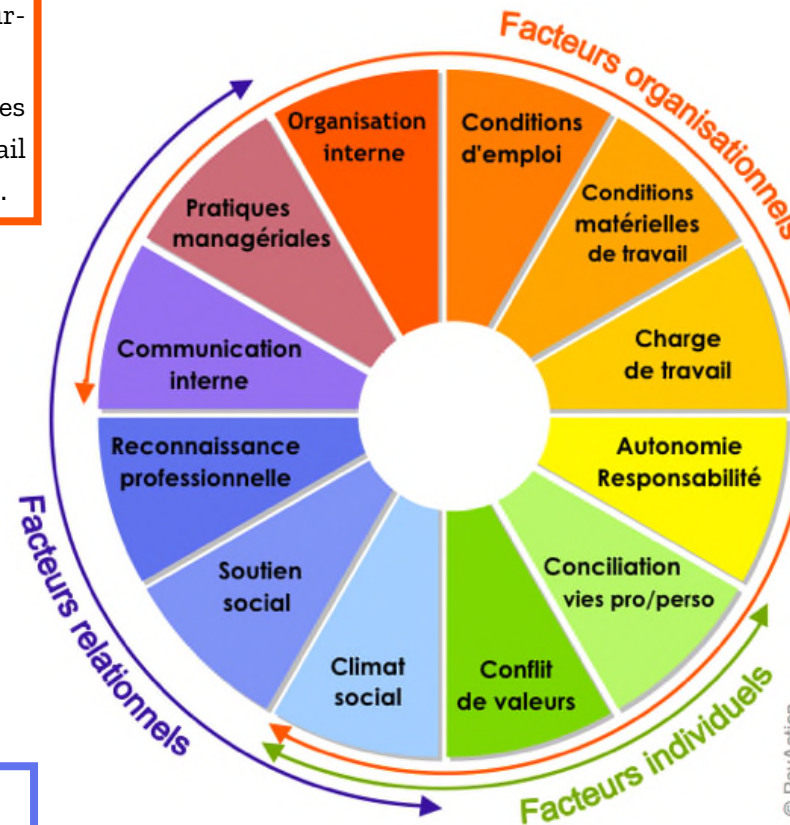
CHARGE DE TRAVAIL

- Meilleure visibilité sur la charge de travail.
- Embauches en cas de surcharge.
- Devis et prix de vente basés sur la réalité du travail effectif.
- Mieux gérer les priorités et les plannings.

AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ

- Fin du multi-pointage (cartes de semaine, SAP, JIRA, myHR) : un pointage à haut niveau devrait être suffisant.
- Prise en compte du temps consacré aux tâches administratives.

© PsyAction



SOUTIEN SOCIAL

- Rappeler aux salariés qu'ils peuvent solliciter le service de prévention et de santé au travail (Palays, bât. H1) et le faire connaître.
- Accompagnement de la montée en compétences à l'arrivée dans une nouvelle équipe.
- Véritable tutorat (formation + heures).

CONCILIATION VIES PRO/PERSO

- Réduction du temps de travail, avec pour objectif, à terme, la semaine de 4j à 32h.
- Reconnaissance et paiement des heures au delà de la durée légale, y compris pour les forfaits jour.
- Eviter les horaires atypiques.
- Départ progressif en retraite à temps partiel compensé à 100% par l'employeur.